

WPR/RC45.R3

LE SIDA ET LES MALADIES SEXUELLEMENT
TRANSMISSIBLES

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport annuel sur le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles ;²

Constatant avec inquiétude la propagation rapide de l'infection à VIH et l'évolution des tendances des modes de transmission ayant de sérieuses incidences au plan intersectoriel ;

²Document WPR/RC45/5.

Notant la priorité donnée à la mise au point d'une prise en charge appropriée des cas de maladies sexuellement transmissibles, aux actions d'éducation pour la santé destinées aux jeunes et de promotion de la santé prenant en compte les comportements et pratiques à haut risque comme la prostitution et la toxicomanie par voie parentérale ;

Notant également le besoin urgent d'une coordination efficace pour limiter la propagation de l'épidémie, et la restructuration en cours du Programme mondial de lutte contre le SIDA dans le but d'améliorer l'exécution et le financement du programme ;

Reconnaissant les mesures prises pour donner suite à la résolution EB93.R5 du Conseil exécutif de l'OMS, qui prévoit la création du programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le SIDA ;

Réaffirmant le mandat constitutionnel de l'OMS qui est d'agir en tant qu'autorité directrice et coordonnatrice des activités sanitaires ayant un caractère international ;

Rappelant le rôle constitutionnel du Bureau régional et la nécessité d'associer celui-ci pleinement à l'exécution du programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le SIDA ;

1. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres :

1) à fournir un appui politique solide au programme de lutte contre le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles et au programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le SIDA, reconnaissant le besoin d'un processus de transition efficace et transparent en étroite consultation ;

2) à prendre des mesures efficaces pour réduire la propagation de l'infection à VIH, en se concentrant particulièrement sur quatre domaines : les maladies sexuellement transmissibles, la toxicomanie par voie parentérale, la prostitution, et les femmes et les jeunes, en faisant appel à tous les secteurs de la société, notamment les organisations non gouvernementales ;

3) à promouvoir des comportements sexuels sans risque grâce à l'éducation pour la santé, la promotion de l'utilisation des préservatifs, et d'autres mesures ;

4) à appuyer la mise au point d'une prise en charge appropriée des maladies sexuellement transmissibles reposant sur une approche de santé publique, approche qui constitue l'une des principales stratégies de prévention du VIH/SIDA ;

5) à prendre une part active dans l'intégration et la coordination efficaces de toutes les activités nationales de prévention et de lutte contre le SIDA à l'avenir, dans le cadre du programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le SIDA ;

6) à solliciter du programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le SIDA un soutien financier et d'autres formes de soutien au moins équivalents à ceux actuellement fournis par l'OMS ;

2. PRIE le Directeur régional :

1) de collaborer du point de vue technique avec les Etats Membres à la prise en charge, comme stratégie de lutte contre le VIH/SIDA, des maladies sexuellement transmissibles aux niveaux régional et national ;

- 2) de mettre au point et d'utiliser des indicateurs mesurant l'impact réel des interventions sur la propagation de l'infection à VIH et des maladies sexuellement transmissibles ;
- 3) d'assurer la pleine participation du Bureau régional conformément à son rôle constitutionnel dans le programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le SIDA ;
- 4) de garantir le rôle technique directeur des bureaux de l'OMS dans les pays dans le cadre du programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le SIDA ;
- 5) de faire rapport à la quarante-sixième session du Comité régional sur les faits nouveaux importants concernant le programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le SIDA.

Sixième séance, 22 septembre 1994
WPR/RC45/SR/6